

Si je dis le 22 décembre c'est que l'autre endroit a adopté un ordre la priant d'ajourner ce jour-là. Il serait donc utile que les sénateurs aient au moins au préalable quelques indices sinon quelques précisions au sujet du nombre de bills dont nous serons saisis et que nous devrions nous efforcer d'étudier, afin de pouvoir leur faire subir la sanction royale avant l'ajournement de l'autre endroit le 22 décembre.

Les sénateurs qui ont assisté à une séance du comité convoqué par le président du comité de coordination des présidents de comité, le sénateur Lafond, y ont appris le nombre de projets de loi que nous pouvons espérer recevoir. Je donne ces brèves explications maintenant, simplement à cause de l'absence de certains sénateurs à la réunion.

Le Sénat vient de décider d'ajourner au 7 décembre prochain à 8 heures du soir, soit à notre heure habituelle, mais les deux semaines suivantes nous reviendrons siéger le lundi, soit les 13 et 20 décembre. Il est fort probable que nous commencerons nos travaux par ces deux séances du soir et que nous continuerons à siéger aussi longtemps que cela sera nécessaire. De toute évidence, le 22 décembre précède le 24, de sorte qu'il n'est pas question de siéger ce jour-là. Je propose que le leader adjoint et moi-même examinions la question en détail avec le leader de l'opposition et ses collègues, afin de bien faire comprendre ce qu'il en est.

● (1415)

Si ma mémoire est fidèle, je crois que le Sénat est actuellement saisi de huit ou neuf projets de loi, à diverses étapes. Cependant, la Chambre des communes nous en enverra probablement au moins 15 autres d'ici l'ajournement. Nous espérons les recevoir de façon à les étudier à la satisfaction de tous les honorables sénateurs.

Bien entendu, vous n'êtes pas sans savoir que, mardi, avant-hier, le sénateur McIlraith a présenté une motion en vertu de laquelle nous examinerons d'avance tous les projets de loi découlant du budget et d'autres mesures connexes. Nous commencerons dès que ces bills seront présentés à l'autre endroit. Il y a aussi d'autres bills que nous connaissons très bien parce que le Sénat en a été saisi il y a déjà quelque temps. Comme les comités ne les ont pas encore étudiés, nous devrions peut-être activer les choses de façon à pouvoir le faire avant l'ajournement de Noël.

L'honorable Jacques Flynn (leader de l'opposition): Honorables sénateurs, je veux dire tout simplement que nous de ce côté-ci sommes prêts à collaborer et à assumer nos responsabilités.

Il me semble que le gros des travaux sera fait par les comités. Nous siégerons volontiers les lundis et vendredis, s'il le faut. Par ailleurs, si la Chambre des communes est capable de disposer de ces bills en peu de temps, nous pourrions en faire autant sans trop de difficultés.

De toute façon, nous en discuterons la semaine prochaine pour savoir exactement quels bills nous recevrons avant l'ajournement de Noël.

Sauf erreur, le nouveau Règlement de l'autre endroit prévoit l'ajournement pour le 22 décembre. Quelqu'un a suggéré que nous ajournions du 22 décembre au 17 janvier, sauf, si j'ai bien compris, si on prévoit ouvrir une nouvelle session. Évidemment, si nous commençons une nouvelle session, nous pourrions changer d'optique et notre façon de débattre les projets de loi. Il y aura bientôt trois ans que dure la session actuelle. J'ignore si le leader du gouvernement peut nous dire si le gouvernement a l'intention d'ouvrir une nouvelle session en janvier. Ce sera la seconde et probablement la dernière session de la présente législature—et du moins, nous l'espérons, la dernière du gouvernement actuel.

Le sénateur Frith: Nous pouvons répondre tout de suite à cela, et c'est non.

Le sénateur Flynn: C'est dommage—pas pour nous, mais pour les Canadiens. Après tout, nous sommes habitués à siéger de ce côté-ci et, si nous devons le faire une année encore, nous en prendrons notre parti, mais il se peut que les Canadiens n'en aient pas les moyens.

Je n'ai pas réussi à faire sourire le sénateur Robichaud, ce qui est dommage.

Le sénateur Frith: Le voilà qui sourit!

Le sénateur Flynn: En tout cas, devrions-nous compter qu'une nouvelle session commencera en janvier, ou que la session actuelle déjà beaucoup trop longue continuera?

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, comme je ne suis pas autorisé à le faire, je ne puis annoncer quand débutera la nouvelle session, inaugurée par un discours du trône.

Je déduis des observations du leader de l'opposition que son entière collaboration nous est acquise. Je lui dirai que nous tâcherons d'adopter toutes les mesures législatives qui nous sont transmises et qui sont déjà toutes connues des sénateurs des deux côtés du Sénat. Nous nous efforcerons donc d'examiner effectivement et efficacement toutes les questions inscrites au *Feuilleton* avant le 22 décembre au soir et d'obtenir alors la sanction royale. Cependant, je dois également dire ceci: bien que l'ordre ait été adopté, le Président de la Chambre se réserve toujours le droit de rappeler les députés. La motion actuelle prévoit que la Chambre s'ajournera du 22 décembre au 17 janvier.

● (1420)

Le sénateur Flynn: Simplement parce que je suis curieux, j'aimerais savoir si le nouveau Règlement de l'autre endroit pourrait empêcher le gouvernement de décider d'ouvrir la nouvelle session après le 17 janvier, sans convoquer le Parlement auparavant?

Le sénateur Olson: Je dirai qu'il ne l'en empêcherait pas. Je ne sais si je puis en dire davantage. Je crois que le gouvernement aimerait bien, d'ici à ce que nous nous ajournions le 22 décembre, que le Parlement adopte certains bills qui revêtent beaucoup d'importance pour le Canada et les Canadiens. On peut imaginer cependant d'autres possibilités, advenant que le Parlement ne parvienne pas à adopter ce train de mesures.